

Conseil de sécurité

Distr. générale
26 janvier 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 23 janvier 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 21 décembre 2015 (S/2015/1025), dans laquelle mon prédécesseur informait la Présidente du Conseil de sécurité des progrès accomplis par la Commission mixte Cameroun-Nigéria, et à la réponse de la Présidente, en date du 23 décembre 2015 (S/2015/1026), où celle-ci indiquait que les membres du Conseil avaient pris bonne note de continuer de financer les activités de l'équipe d'appui des Nations Unies à la Commission mixte au moyen de ressources prélevées sur le budget ordinaire. Je souhaite, par la présente, vous informer des réalisations et activités les plus récentes de la Commission mixte.

Comme vous le savez, l'Organisation des Nations Unies a créé la Commission mixte afin de faciliter l'exécution de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002 dans l'affaire du différend frontalier et territorial entre le Cameroun et le Nigéria. Avec l'appui du Secrétariat, mon prédécesseur a usé de ses bons offices en ce sens.

La Commission mixte a pour mandat d'appuyer la démarcation de la frontière terrestre et le tracé de la frontière maritime, de faciliter le retrait et le transfert de juridiction, de régler la situation des populations concernées et de recommander les mesures de confiance à prendre. Les progrès accomplis à ce jour dans l'exécution de l'arrêt de la Cour sont les suivants : retrait du Nigéria et transfert de juridiction au Cameroun dans le secteur du lac Tchad (décembre 2003), le long de la frontière terrestre (juillet 2004) et dans la presqu'île de Bakassi (processus amorcé en juin 2006 et achevé en août 2008); tracé de la frontière maritime (mai 2007); et fin du régime spécial de transition quinquennal instauré en application de l'Accord de Greentree signé en juin 2006 et plein exercice par le Cameroun de ses droits souverains sur la zone de Bakassi (août 2013). La Commission mixte a également approuvé l'ensemble des recommandations que le Groupe de travail sur la frontière maritime avait formulées, y compris les dispositions relatives à la coopération transfrontière concernant les gisements d'hydrocarbures situés de part et d'autre de la frontière (mars 2011).

En 2016, la Commission mixte a continué de faire avancer le processus de démarcation, notamment en aidant à maintenir le dialogue et la communication entre les deux pays. Toutefois, les visites envisagées sur le terrain n'ont toujours pas pu être effectuées, du fait de la situation de sécurité dans certaines parties du nord-est du Nigéria, visées par des attaques de Boko Haram.

17-01247 (F) 300117 300117







Des lacunes dans la méthode de cartographie hors site ont retardé l'achèvement des tâches de délimitation restantes. Afin de remédier à ces lacunes, une session de travail s'est tenue en août 2016. Des recommandations ont été formulées et doivent encore être approuvées par les autorités politiques des deux pays. Les Chefs d'État du Nigéria et du Cameroun ont renouvelé leur engagement à régler les questions en suspens dans ce domaine.

À ce jour, les parties se sont entendues sur le tracé de 2 001 km le long de la frontière terrestre, dont la longueur totale est estimée à 2 100 km. En novembre 2015, l'équipe d'appui des Nations Unies a tenu des réunions et des séances de travail bilatérales avec la délégation camerounaise pour enregistrer et confirmer des toponymes aux fins de l'établissement des cartes définitives. Une opération similaire sera réalisée avec la délégation nigériane au premier trimestre de 2017.

Entre-temps, la construction des bornes et le bornage de la frontière terrestre se sont poursuivis. Sur les 2 696 bornes qui, selon les estimations, seront nécessaires, 903 ont déjà été installées. Conformément à la stratégie d'achèvement pour la période 2015-2017, la construction et la pose de 238 bornes supplémentaires dans le lot 3, situé dans la partie centrale de la frontière terrestre, ont été achevées à la fin du mois de mars 2016. Les travaux sont en cours pour ce qui concerne l'installation d'un lot supplémentaire de 163 bornes d'ici à la mi-2017. À la réunion des chefs des délégations qui s'est tenue en octobre 2014 à Yaoundé, les parties ont officiellement exprimé leur volonté d'apporter des contributions supplémentaires au fonds d'affectation spéciale en vue de la construction des 1 800 bornes restantes qui sont prévues au titre du projet d'abornement, et sont également convenues d'appeler les donateurs internationaux à renouveler leur assistance. Depuis lors, les deux parties ont annoncé des contributions de 1,5 million de dollars chacune aux fins de la reconstitution du fonds. Mon représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, par ailleurs Président de la Commission mixte, M. Mohammed Ibn Chambas, a mené d'autres activités de collecte de fonds, se rendant à cette fin en France, en Allemagne et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi qu'au siège de la Commission européenne à Bruxelles, en octobre 2016.

Des ressources supplémentaires sont encore nécessaires pour la mise en œuvre des programmes transfrontières conjoints à l'appui des populations touchées par la démarcation. Il s'agit notamment de financer des projets à impact rapide destinés à renforcer la confiance entre les communautés, l'accent étant particulièrement mis sur les femmes et les jeunes. Au Cameroun, des projets axés sur la sécurité alimentaire et le microcrédit, l'accès à l'eau potable, l'énergie verte, le renforcement des capacités des femmes, l'emploi des jeunes et la protection des civils à Bakassi et dans la région de l'Extrême-Nord ont été actualisés à la demande du Gouvernement pour tenir compte de l'évolution démographique provoquée par les activités terroristes de Boko Haram. Les documents pertinents ont été approuvés et validés par le Gouvernement le 6 mai 2016.

Un descriptif de programme a été soumis au Gouvernement nigérian (Commission nationale du tracé des frontières) pour approbation en octobre 2016. Le Président de la Commission mixte sollicitera des fonds extrabudgétaires pour soutenir l'exécution de projets de renforcement de la confiance, conformément aux plans-cadres révisés des Nations Unies pour l'aide au développement des deux pays.

Parallèlement, l'équipe d'appui des Nations unies continue de travailler, avec le concours de la Section de l'information géospatiale du Département de l'appui

aux missions du Secrétariat, à l'établissement des cartes qui seront annexées à la déclaration sur la délimitation de la frontière. Le recensement des toponymes a été achevé en 2016 et l'établissement des cartes définitives devrait intervenir au cours de la prochaine session de travail, qui doit se tenir au début de 2017.

Dans l'ensemble, il est prévu que les évaluations de terrain concernant les zones restantes de la frontière soient terminées d'ici à la fin de 2017. Cela faciliterait l'accomplissement des activités de démarcation, la bonne fin des opérations d'abornement et l'établissement des cartes définitives et de la déclaration sur la délimitation de la frontière. Mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ayant usé de ses bons offices, en sa qualité de Président de la Commission mixte, les Présidents du Cameroun et du Nigéria se sont engagés, en mai 2016, à achever la démarcation de leur frontière commune. L'achèvement, pour l'essentiel, des travaux de démarcation dépend de la volonté des deux parties de parvenir à un accord sur toutes les questions en suspens.

Il reste à mener les activités ci-après pour conclure les travaux de la Commission mixte :

a) Parvenir à un accord sur les zones restant à déterminer, sur la base de méthodes d'évaluation et de démarcation hors site;

b) Faciliter la construction et l'installation des bornes frontière, financées sur les ressources du fonds d'affectation spéciale pour les activités de démarcation;

c) Établir les cartes définitives et la déclaration sur la délimitation de la frontière;

d) Promouvoir la coopération transfrontière, notamment la coopération maritime, et les contrôles coordonnés de la sécurité le long de la frontière terrestre;

e) Mener à bien les initiatives de renforcement de la confiance auprès des populations locales touchées par les activités de démarcation;

f) Mettre en œuvre la stratégie d'achèvement en transférant progressivement les activités de la Commission mixte à la Commission bilatérale mixte ainsi qu'à d'autres structures sous-régionales.

Jusqu'en 2003, la Commission mixte a été entièrement financée par des fonds extrabudgétaires. Durant la période allant de 2004 à 2016, ses activités ont été imputées au budget ordinaire de l'Organisation. Les Gouvernements autrichien, bangladais, brésilien, canadien, italien, norvégien, pakistanais, suédois et uruguayen lui ont apporté un appui fonctionnel et technique en nature (en mettant à sa disposition des militaires et des juristes). Un soutien logistique a également été fourni par les Gouvernements camerounais et nigérian, et les deux pays, de même que le Canada, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne, ont versé des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour les activités de démarcation.

Puisque tel a été le cas ces dernières années, et étant donné l'efficacité de l'opération par rapport à son coût et l'importance des tâches qui restent à accomplir pour faire progresser l'exécution pacifique de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice, il y a lieu d'espérer que sera approuvée la demande du Secrétariat tendant à ce que les activités de l'équipe d'appui des Nations Unies à la Commission mixte, pour l'année 2017, continuent d'être financées au moyen de ressources prélevées sur le budget ordinaire.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) António **Guterres**